

Mobilité internationale

Mobilités internationales et aides financières



L'ED apporte une aide financière au laboratoire pour les doctorants qui présentent une communication orale à un colloque international à l'étranger. Une aide jusqu'à 500 € pour un colloque en Europe, et jusqu'à 800 € pour un colloque hors Europe, peut être attribuée au laboratoire par le Conseil de l'Ecole Doctorale, pour participation aux frais de mission. L'aide pour une présentation de posters peut éventuellement être examinée si elle a été précédée d'une demande de participation orale au colloque. Les demandes doivent être établies sur le formulaire "Colloque aide à la mobilité internationale" ([voir intranet](#)) et transmises à l'Ecole doctorale avant le colloque.

Un financement peut également être demandé par les doctorants en chimie auprès du Réseau des Ecoles doctorales en chimie : <http://www.docteurs-chimie.org/passer-un-doctorat/financement-mobilite/>

L'ED apporte une aide financière aux doctorants qui effectuent des séjours dans un laboratoire à l'étranger. Les demandes doivent être établies sur le formulaire "Séjour à l'étranger - Aide à la mobilité internationale" ([voir intranet](#)) et transmises à l'Ecole doctorale avant le départ à l'étranger. Les aides seront étudiées au cas par cas avec un montant maximum déterminé en fonction des pays.

Par ailleurs, les doctorants qui ont un contrat doctoral géré par l'UPPA doivent informer la Direction des Ressources Humaines de leur déplacement et accomplir les formalités nécessaires ([Formalités à accomplir](#)).

Vous pouvez consulter également le site : <http://e2s-uppa.eu>

Partir étudier à Zaragoza, San Sebastian, Pampelune, Bilbao, Vitoria ou Huesca. L'UPPA par le service des relations internationales peut vous apporter une aide : [voir relations internationales](#)

L'UPPass transfrontalier est un dispositif spécifique mis en place à l'UPPA et qui permet aux doctorants de l'UPPA de partir en **mobilité dans une université transfrontalière** en bénéficiant d'un accompagnement spécifique.

-Une mobilité dans 3 universités transfrontalières :

Université du Pays basque (campus de San Sebastián, campus de Bilbao, campus de Vitoria)

Université de Zaragoza (campus de Zaragoza, campus de Huesca, campus de Teruel)

Université Publique de Navarre (campus de Pamplona)

-Une mobilité encadrée :

-une bourse spécifique : une bourse de 400 euros/mois est attribuée aux doctorants.

-une aide logistique dans la recherche de logement

Critères d'éligibilité à l'UPPass transfrontalier (pour les doctorants) :

Etre doctorant **du campus de Pau** inscrit en première, deuxième ou troisième année de thèse à l'UPPA (cotutelle et hors cotutelle). Seuls les doctorants ayant **un financement UPPA** sont éligibles

Durée du séjour :

Possibilité de faire entre **une et trois demandes de bourses** pour une durée maximale totale **de 9 mois** (sur les trois années de thèse)

Le programme Erasmus + permet d'attribuer un financement aux doctorants, pour une mobilité d'une durée minimale de 3 mois pour la formation, et de 2 mois pour un stage, pour des mobilités dans les pays participants au programme (les 28 Etats membres de l'UE (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) + la Macédoine, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse et la Turquie).

Plus d'informations auprès du [service des relations internationales](#)

voir [le bas de page suivant](#) pour plus d'informations.

La cotutelle de thèse permet à un doctorant inscrit à l'UPPA et dans une autre université à l'étranger, de faire son doctorat par alternance entre les deux établissements avec deux directeurs de thèse. A l'issue d'une soutenance de thèse unique, le doctorant bénéficiera d'un diplôme de Docteur des deux universités partenaires. Une convention de cotutelle ([voir intranet](#)) doit être établie pour organiser les modalités pratiques de la cotutelle.